

Dimanche 2 juin 2024

Mons (Haute-Garonne)



Règlement de la course

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent document et l'acceptation des clauses qu'il contient



Article 1 – ORGANISATION

Le Foyer rural de Mons organise le dimanche 2 juin 2024 à Mons (31280) le **TRAIL DE MONS**, course pédestre nature, avec le soutien de la mairie de Mons.

Au programme

➤ **LA SEILLONNE – Trail de 23 km pour environ 450 mètres de dénivelé positif**

- Ouvert aux catégories Espoir, Senior et Master (personnes nées avant 2005)
- Départ : dimanche 2 juin 2024 à 8h45
- Tarif : 22 € par coureur (hors frais d'inscription)
- Limité à 300 participants

Pour des raisons de sécurité, la durée maximale du trail de 23 km est limitée à 3h30.

➤ **LA PIGASSE – Trail de 13 km pour environ 250 mètres de dénivelé positif**

- Ouvert aux catégories Junior, Espoir, Senior et Master (personnes nées avant 2007)
- Départ : dimanche 2 juin 2024 à 9h00
- Tarif : 13 € par coureur (hors frais d'inscription)
- Limité à 300 participants

➤ **LA TRINCHANT – Trail de 4,4 km pour environ 50 mètres de dénivelé positif**

- Ouvert aux catégories Minimes, Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master (personnes nées avant 2011)
- Départ : dimanche 2 juin 2024 à 11h00
- Tarif : 7 € par coureur (hors frais d'inscription)
- Limité à 100 participants

➤ **2 COURSES ENFANTS**

- Activité ludique non chronométrée ouverte aux enfants nés de 2015 à 2017 (Éveil athlétique)
 - Départ : dimanche 2 juin 2024 à 12h00
 - Tarif : 5 € par coureur (hors frais d'inscription)
- 1 km chronométré ouvert aux enfants nés de 2011 à 2014 (catégories Poussins et Benjamins)
 - Départ : dimanche 2 juin 2024 à 12h10
 - Tarif : 5 € par coureur (hors frais d'inscription)

➤ **LA MONS'LIP – Course en sous-vêtements**

- Activité ludique non chronométrée ouverte aux personnes majeures, sur un parcours de 3,5 km.
 - Départ : dimanche 2 juin 2024 à 12h30
 - Tarif : 1 € par coureur.

- Inscription réservée aux personnes qui participent à l'une des 3 courses de 23, 13 ou 4,4 km. Il s'agit d'une option à cocher lors de l'inscription sur le site de chrono-start. Il n'est pas possible de s'inscrire uniquement à la MONS'LIP.
- Limité aux 100 premiers inscrits.

Tous les départs sont donnés devant la salle des fêtes, jardin de l'ancien presbytère – 31280 Mons.

Les arrivées sont jugées au même endroit que les départs.

Les lieux et horaires de départ des courses, ainsi que toute information pratique sont indiqués sur le site internet de la course **trailemons31.fr**

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Article 2 – INSCRIPTION

Les inscriptions se font exclusivement sur internet, jusqu'au samedi 1^{er} juin 2024 à 17h00, sauf si le nombre maximal de dossards est atteint avant cette date (pas d'inscription, papier, pas d'inscription sur place). Le nombre total de dossards toutes courses confondues est fixé à 800.

Site internet de la course : **trailemons31.fr**

Site internet du prestataire chronométrage pour l'inscription : **chrono-start.com**, rubrique « Inscriptions & Listing ».

Le paiement s'effectue par carte bancaire uniquement (ni chèques, ni espèces). Aucune inscription ne pourra être validée sans règlement.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement, pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne réattribuant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Le dossard devra être entièrement visible et lisible lors de la course.

Article 3 – CERTIFICAT MÉDICAL

Toute participation à l'une des courses est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la Fédération française d'athlétisme (FFA), ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention, les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

ou

D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par l'une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD) ;
- Fédération française du sport adapté (FFSA) ;
- Fédération française handisport (FFH) ;

- Fédération sportive de la police nationale (FSPN) ;
- Fédération sportive des ASPTT ;
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) ;
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ;
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

NB. Les licences FF Triathlon, FF Course d'Orientation et FF Pentathlon Moderne ne sont pas valables, conformément aux directives de la FFA.

ou

D'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ou

Satisfaire au Parcours Prévention Santé (PPS). À partir du 1^{er} avril 2024, pour s'inscrire au trail de Mons, tout participant majeur peut se connecter à plateforme en ligne pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Au terme du PPS, le participant pourra éditer son attestation de fin de parcours et la fournir à l'organisation avant la course. Chaque PPS sera identifié par un numéro unique. Cette numérotation permet de vérifier automatiquement la validité du PPS.

En pratique, il suffit au participant d'indiquer son numéro d'attestation PPS lors du parcours d'inscription sur le site chrono-start.com.

Le PPS ne s'applique pas aux non-licenciés mineurs.

POUR LES ATHLÈTES MINEURS : CERTIFICAT MÉDICAL OU AUTORISATION PARENTALE

La présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition n'est pas obligatoire pour les personnes mineures. La personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste qu'elle a, avec le sportif mineur, renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur, dont le contenu a été fixé par un arrêté du 7 mai 2021 (journal officiel du 8 mai).

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès des organisateurs que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

L'ensemble de ces formalités est à remplir lors de l'inscription internet, sur le site chrono-start.com.

Tous les certificats médicaux, licences et autorisations doivent être produits auprès de l'Organisation au plus tard le samedi 1^{er} juin 2024 à 17h00, date de clôture des inscriptions. Aucune présentation ne sera acceptée le jour de la course.

Article 4 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité. L'inscription doit être complète lors du retrait (certificat médical ou licence fédérale ou autorisation parentale et questionnaire de santé pour les mineurs). Aucun dossard ne sera remis sans validation préalable du dossier sur internet.

Le retrait des dossards aura lieu :

- Samedi 1^{er} juin 2024, de 10h00 à 12h00, à la salle des fêtes de Mons (31280)
- Samedi 1^{er} juin 2024, de 14h00 à 18h00, au magasin Rrunning, 90 Chemin de Gabardie, 31200 Toulouse (près du centre commercial Gramont).
- Dimanche 2 juin 2024, de 7h45 à 12h00, à la salle des fêtes de Mons (31280).

Les épingles pour dossard ne sont pas fournies par l'organisation.

Article 5 – SÉCURITÉ ET SERVICE MÉDICAL

Les organisateurs prennent toutes dispositions utiles pour garantir la protection la plus efficace possible du circuit et des coureurs. La surveillance médicale est assurée par un médecin et une équipe de secouristes agréée.

Pour des raisons de sécurité, l'accompagnement des coureurs, en vélo ou autre, est interdit. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés.

Le parcours est indiqué soit par un marquage au sol, soit par des panneaux, soit par de la rubalise. Des signaleurs seront postés aux carrefours pour guider les coureurs et réguler la circulation.

Le plus grand respect des règles de propreté et de respect de la nature est demandé aux concurrents.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Tout problème, accident ou abandon doit être signalé immédiatement à l'organisation.

Article 6 - RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements liquides et solides sont prévus sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée pour toutes les épreuves. Toutefois, il est recommandé aux coureurs d'être autonomes en eau et en alimentation, notamment en cas de forte chaleur.

Chaque participant devra se munir de son propre gobelet réutilisable. Aucun gobelet ne sera disponible sur les différents postes de ravitaillement.

Répartition des ravitaillements :

- Trail de 23 km (La Seillonne), 3 ravitaillements : km 8,5 ; km 15,5 ; km 19.
- Trail de 13 km (La Pigasse), 2 ravitaillements : km 6 ; km 9,5.
- Ravitaillement à l'arrivée pour toutes les courses.

Article 7 – RESPONSABILITÉ

Responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est couverte par **SMACL Assurances** (Site : smacl.fr).

N° de sociétaire : 362447/P

Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels.

Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 8 – DROIT À L'IMAGE

Les coureurs, par leur engagement au Trail de Mons, déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés et vidéos pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion de la manifestation.

Article 9 – RÉCOMPENSES

Au vu des résultats enregistrés par notre prestataire chrono-start, des récompenses seront attribuées selon le tableau suivant :

Place/catégorie		La Seillonne 23 km	La Pigasse 13 km	La Trinchant 4,4 km	Course enfants 1 km chronométré
Homme	1er	1	1	1	1
	2e	1	1	1	1
	3e	1	1	1	1
	1er Mons	1	1		
	1er minime			1	
	1er cadet			1	
	1er junior		1	1	
	1er espoir	1	1		
	1er senior	1	1		
	1er M0-M1	1	1		
	1er M2-M3	1	1		
	1er M4-M5	1	1		
	1er M6-M7	1	1		
	1er M8 +	1	1		
Femme	1er	1	1	1	1
	2e	1	1	1	1
	3e	1	1	1	1
	1er Mons	1	1		
	1er minime			1	
	1er cadet			1	

	1er junior		1	1	
	1er espoir	1	1		
	1er senior	1	1		
	1er M0-M1	1	1		
	1er M2-M3	1	1		
	1er M4-M5	1	1		
	1er M6-M7	1	1		
	1er M8 +	1	1		
	Dernier de la course (H ou F)	1			

Pas de cumul de récompenses : un concurrent cumulant deux podiums ou plus sur une même course se verra attribuer une seule récompense.

Les horaires de remise des récompenses seront communiqués sur le site **traildemons31.fr**

Article 10 – CONTACTS

Les renseignements utiles sur la course figurent sur le site **traildemons31.fr**

Vous pouvez contacter l'organisation :

- par mail : traildemons31@gmail.com
- par téléphone : 06 25 73 00 57 (Arnaud Saugeras)